

**AFRICAN UNION**  
**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**  
**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 517 700 Fax: 517844

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Cinquième session ordinaire**  
**25 juin – 3 juillet 2004**  
**Addis-Abeba (Ethiopie)**

**EX.CL/119 (V)**

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR**  
**LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE**  
**L'INFORMATION (SMSI)**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LE SOMMET MONDIAL SUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION (SMSI)**

### **INTRODUCTION**

1. Le Sommet de Maputo en juillet 2003 a adopté la Décision EX/CL/Dec. 61 (III) relative au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI). Les principales activités dévolues à la Commission sont les suivantes :

- Contribuer activement au processus du Sommet en vue de dégager une compréhension commune sur la Société de l'Information et un projet de développement juste, intégral et durable ;
- Participer activement au processus préparatoire et au Sommet qui se déroulera en deux phases : Genève 2003 et Tunis 2005 et renforcer sa visibilité dans le processus.

### **ANALYSE DES RESULTATS DE LA PREMIERE PHASE**

2. La première phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) s'est tenue du 10 au 12 décembre 2003 à Genève (Suisse). Le Sommet a enregistré la participation de plusieurs Chefs d'Etat et de Gouvernement dont ceux d'Afrique. Les résultats de la première phase du Sommet sont une Déclaration de Principes et un Plan d'Action.

3. Le contenu de la Déclaration de Principes et du Plan d'Action est sous-entendu par un certain nombre de principes de base et de valeurs clés. Ce sont, l'universalité de tous les droits et de toutes les libertés fondamentales, y compris le droit au développement consacré par la Déclaration de Vienne, l'égalité souveraine de tous les États, la liberté et le pluralisme de la presse, le partage du savoir, le respect et la protection de la diversité et de l'identité culturelles, le respect et la protection des groupes sociaux défavorisés et vulnérables, les minorités ethniques, etc.

4. Par ailleurs, les deux documents s'articulent autour des sujets suivants :

- La nécessité de concevoir et de mettre en place des infrastructures, des réseaux et des services facilement accessibles à des coûts abordables, permettant l'utilisation des TIC dans les efforts de développement des Nations.
- La nécessité pour chaque nation de renforcer les capacités à travers l'éducation, la formation et la recherche, afin de lui permettre de participer à la Société de l'Information ;
- La nécessité d'assurer la sécurité du réseau et de l'information afin d'augmenter la confiance de l'utilisateur dans les TIC et de contribuer notamment à lutter contre l'usage des TIC à des fins criminelles et terroristes ;

- L'instauration d'un environnement propice à tous les niveaux (national, régional et international) pour le développement des TIC. Il s'agira, entre autres, d'admettre l'intervention des pouvoirs publics pour remédier aux insuffisances du marché ;
- L'étude de la question de la Gouvernance de l'Internet en vue notamment d'une gestion internationale, multilatérale, transparente et démocratique du réseau Internet ;
- L'adhésion au Pacte de Solidarité Numérique proposé comme gage de la coopération internationale dans le domaine des TIC alors que l'Afrique sur l'initiative du Président du Sénégal, réclamait la création d'un « Fonds de Solidarité Numérique ».

## **BILAN DE LA PARTICIPATION DE L'AFRIQUE A LA PREMIERE PHASE DU SMSI**

5. La Conférence Ministérielle convoquée par le Président du Nigeria, Olusegun OBASANJO et tenue sous la haute autorité du Président Abdoulaye WADE à Dakar les 19 et 20 avril 2004, a fait le bilan de la participation du continent à la phase de Genève du SMSI.

6. Tout d'abord, la Conférence a été d'avis que le bilan d'ensemble est mitigé. En effet, si des compromis ont pu être trouvés sur certains points tels que la référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, la reconnaissance de la diversité culturelle et linguistique, la nécessité de promouvoir la sécurité du réseau des TIC, la garantie de la propriété intellectuelle en matière de TIC, le développement des logiciels libres et le rôle des médias dans la société de l'information, il demeure des points de divergence dont les plus importants sont la gouvernance de l'Internet et le financement du développement des TIC.

7. Quant au Fonds de Solidarité Numérique, proposé par l'Afrique, la première phase du Sommet a conclu sur le droit des Etats qui le veulent, de créer ce Fonds. Par ailleurs, il est accordé à d'autres pays, parmi lesquels ceux de l'Union européenne, les USA, le Japon, le Canada, etc. la possibilité de mener d'abord une étude sur les mécanismes de financement existants.

8. Le régime de la gouvernance de l'Internet, ses procédures et son organe de gestion n'ont pas également fait l'objet d'accord entre les participants. Tandis que les pays développés en général sont favorables au mode de gestion actuel par une association de privés (ICANN) implantée aux USA, les pays en développement, en majorité les pays africains, prônent une gestion par les pouvoirs publics.

9. Le bilan dressé par la réunion de Dakar dénote également d'un manque de coordination des activités préparatoires au niveau de l'Afrique. La Conférence a fait remarquer que les Ministres ne s'étaient pas réellement impliqués dans la préparation du Sommet et en ont laissé le soin aux experts. Cela, de l'avis de la Conférence, a eu un impact négatif sur l'efficacité de la participation de l'Afrique à la première phase du Sommet.

## **PREPARATION DE LA DEUXIEME PHASE DU SOMMET (TUNIS 2005)**

10. La préparation de la deuxième phase du Sommet qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005 est en cours. Cette préparation se déroule à la fois :

- A New York, où deux groupes de travail ont été créés par le Secrétaire Général des Nations-Unies ; l'un sur la gouvernance de l'Internet, l'autre sur le financement du développement des TIC ;
- A Genève, où un groupe de négociateurs a été constitué pour contribuer à la préparation de la deuxième phase. Ce groupe est composé de six (6) représentants par région. Les pays qui représentent l'Afrique au sein de ce groupe sont le Mali, le Kenya, le Sénégal, l'Egypte, la Libye et la Zambie. A ces six pays, il faut ajouter la Tunisie en sa qualité de pays hôte du Sommet.
- En Afrique, où le mécanisme mis en place par les pays africains pour préparer la deuxième phase du SMSI se compose du :
  - o Groupe de Bamako, composé d'experts, qui s'est déjà réuni en février 2004 à Addis Abéba. Ce groupe avait déjà contribué largement à la préparation de la première phase.
  - o Comité de Liaison de la Société Civile, dont la première réunion s'est tenue à Tunis du 11 au 14 avril 2004.
  - o Comité Ministériel qui a été créé à Dakar. Il est composé de huit (8) pays à savoir la Tunisie, le Ghana, le Sénégal et un représentant par chacune des régions soit cinq (5). Le rôle du Comité Ministériel est de superviser les activités préparatoires et de veiller à une plus grande implication des Ministres dans la préparation de la deuxième phase.

La première réunion officielle du Comité Préparatoire (Prep. Com) aura lieu à Tunis du 24 au 26 juin 2004. Cette réunion débattrà, entre autres :

- De l'ensemble du processus préparatoire ;
- Des objectifs de la deuxième phase ;
- Du suivi des décisions de la première phase ;
- Des questions en suspens tels que le financement et la gouvernance de l'Internet ;
- De la nature et du contenu du document qui pourrait être adopté à Tunis.

Il convient de signaler que le Ghana a offert d'abriter la Conférence Préparatoire Régionale Africaine, tandis que la Gambie s'est proposée pour organiser un séminaire sur l'évaluation des résultats de la première phase et sur les progrès réalisés depuis la tenue de cette première phase.

## **SUGGESTIONS**

A l'issue de la première phase du Sommet, il est nécessaire que l'Afrique mette en place, des politiques nationales, sous-régionales et continentales de développement et d'utilisation des TIC pour sa croissance et le bien-être de ses populations. Ces politiques devront prendre en compte notamment un régime fiscal et des concours bancaires spécifiques en faveur de la promotion des TIC en Afrique pour faciliter l'acquisition de l'équipement, l'installation des infrastructures et la création des services et des produits au moindre coût. La recherche, l'éducation et la formation devront être par ailleurs encouragées.

En ce qui concerne le Fonds de Solidarité Numérique, ce sont pour l'heure les villes de Genève, de Turin et de Lyon qui en sont à l'avant-garde. En Afrique, le Sénégal, auteur de la proposition initiale, demeure le moteur dans la concrétisation du Fonds. L'Union africaine doit appuyer cette initiative.

Au niveau africain, le mécanisme institutionnel chargé de la préparation de la deuxième phase ne paraît pas avoir un réel centre de coordination ; aussi, le rôle central de la Commission de l'Union africaine se révèle de plus en plus évident et nécessaire. La Commission doit donc bénéficier des moyens adéquats afin de mieux préparer la participation du continent à la deuxième phase du Sommet.

## PROJET DE DECISION

Le Conseil exécutif, réuni en sa .....5<sup>ème</sup> session Ordinaire à Addis-Abeba, du .....au .....juin 2004 :

- 1) **PREND NOTE** du rapport du Président de la Commission sur le Sommet Mondial de la Société de l'Information et de la Communication ;
- 2) **SOUTIENT** le projet de création du Fonds de Solidarité Numérique ;
- 3) **LANCE UN APPEL PRESSANT** à tous les Etats membres pour qu'ils contribuent financièrement au Fonds ;
- 4) **LANCE UN APPEL** à tous les Etats membres pour qu'ils prennent les mesures individuelles et collectives nécessaires à la promotion des TIC sur le continent ;
- 5) **DEMANDE** aux Etats membres de participer effectivement aux travaux préparatoires du Sommet ainsi qu'au Sommet lui-même ;
- 6) **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de prendre toutes les mesures pour coordonner la préparation de la participation de l'Afrique à la deuxième phase du SMSI ;
- 7) **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de recourir à toutes les compétences disponibles pour l'aider dans l'accomplissement de cette tâche ;
- 8) **DEMANDE ENFIN** à la Commission de lui faire rapport sur la question lors de sa .....Session Ordinaire.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2004

# Report of the chairperson of the commission on the world summit on information society

African Union

African Union

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/4398>

*Downloaded from African Union Common Repository*